

84/SIO du 7/08/84
DECRET N° /MEN.UMING.SG.DFAAD.AHP

Portant reclassement et nomination de
Monsieur NGUANDZI Jean Pierre, Assis-
tant de 2ème classe en service à l'Uni-
versité Marien NGOUABI, en qualité de
Maître-Assistant de 2ème classe.

S. F. *[Signature]*

VISAS/

C. E. *[Signature]*

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- VU l'Ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/439 du 16 Novembre 1975 portant organisation de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université ;
- VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres ;
- VU le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 52/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le Décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;

RECT/UMING

DECTP

- VU le Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- VU le Décret 81/707 du 19 Octobre 1981 complétant l'article 2 du Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- VU l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Dossier présenté par l'intéressé ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **MOUANDZA**. Jean Pierre, Assistant de 2ème classe, de 3ème échelon, indice 920 pour compter du 16 Novembre 1982, en service à l'Université Marien NGOUABI, titulaire du Doctorat de 3ème cycle, Spécialité Sciences de l'information et de la communication, délivré par l'Université de Bordeaux III le 21 Janvier 1984, est reclassé et nommé Maître Assistant de 2ème classe, 1er échelon, indice 1240.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter du 30 Janvier 1984, date de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son voyage d'Etudes au cours duquel il a soutenu sa thèse de Doctorat de 3ème cycle, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 7 JUILLET 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Éducation
Nationale,

Le Ministre des Finances

Antoine NDINGA-OBA.-

ITIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS/

- PM/CAB 1
- SGCM/EC 1
- MEN/CAB 2
- DAF/SOLDE 3
- DGTFF 1
- UMNG 14
- INTERESSE 1
- F L S E 1
- CHRONO 3

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-